



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE
SAINT-BARTHELEMY

ARRETE DE LA PRESIDENTE
Seconde mandature

Arrêté de la Présidente en date du 19 décembre 2023

N° 2023-006P

Fixation des tarifs des produits vendus pour la boutique ATE

La Présidente de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les statuts de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy;

VU la délibération n°2022-011CA portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy;

VU la délibération n°2022-012CA portant délégation du Conseil d'administration à Mme la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement, notamment pour la fixation des prix des articles vendus à la boutique ATE;

Vu l'arrêté n° 2014-02P modifié portant acte constitutif de la régie de boutique ATE;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des produits vendus à la boutique de l'ATE

ARRETE:

ARTICLE 1er: Les tarifs des articles vendus au sein de la boutique ATE sont fixés tel annexés dans le tableau récapitulatif:

ARTICLES	Prix de vente unitaire	Prix de vente lot
Plaquette pêche	6,00€	
Plaquette RECIFS GM an/fr	8,00€	
Plaquette RECIFS PM - FR	5,00€	
Plaquette RECIFS PM - US	5,00€	
Pictolife	25,00 €	
Pins	5,00€	
casquettes	20,00 €	
Stickers	1€/PM 3€/GM	10€/4 GM
Stickers ATE Tortue/Iguanes/requins GM	6 €	
Mugs	12,00 €	20€/2
Paille	6€/2	10€/4
carte postale unité	3,00€	10€/4
stickers oiseaux anticollision PM	5,00€	15€/lot
stickers oiseaux anticollision GM		20€/lot
Livre cétaqués	25,00 €	
Livre oiseaux	30,00 €	
Tatoos	5,00€	
Posters	2,00€	
Jeu défi nature	10,00 €	
Tee shirt	25€ adulte/ 20€ enfant	
Verre isotherme	20,00 €	
Mugs isotherme	20,00 €	
Porte clef	5,00€	
Sac en jute	30,00 €	

ARTICLE 2: L'arrêté n°2023-02P est abrogé ;

FAIT à Saint-Barthélemy, le 19 décembre 2023

La Présidente,
Marie-Angèle AUBIN



Transmise au représentant de l'État

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint Martin

22 DEC. 2023

Transmise au Président de la Collectivité

La Responsable du Service
des Assemblées, par délégation,

21 DEC. 2023

Leslie FAURÉ

Affichage du 22/12/2023-locaux ATE
Publication du 22/12/2023-site internet ATE
- <https://agencedelenvironnement.fr/>

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.